

AVIS DE PRIVILÈGE AU PROPRIÉTAIRE
(conformément au paragraphe 85 (4) de la Loi de 1998 sur les condominiums)

Loi de 1998 sur les condominiums

DESTINATAIRES :

(noms du ou des propriétaires)

..... *(nom de l'association condominiale)*

association condominiale n° vous avise par les présentes de sa
détenction d'un privilège en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums* sur :

[Pour toutes les associations condominiales, sauf les associations condominiales de parties communes :

Partie privative *(numéro)*, niveau *(numéro)* de
..... *(désignation du plan de condominium)*, enregistrée au bureau
d'enregistrement immobilier de la division d'enregistrement des droits immobiliers (ou des
actes) de]

[Dans le cas d'une association condominiale de parties communes :

..... *(fournir une description enregistrable
de la parcelle de bien-fonds à laquelle se rattache l'intérêt commun sur l'association
condominiale)*, enregistrée au bureau d'enregistrement immobilier de la division
d'enregistrement des droits immobiliers (ou des actes) de, (ci-après
la « parcelle »)]

d'un montant total de\$ *(indiquer le montant)* à la date du présent avis,
englobant :

- a) \$ de dépenses communes impayées;
- b) \$ d'intérêts courus sur les dépenses communes impayées, calculés
comme suit : *(fournir les détails
du calcul)*;
- c)\$ en frais de justice et coûts raisonnables engagés par
l'association condominiale pour percevoir ou tenter de percevoir les montants visés aux
alinéas a) et b). Le montant réclamé à l'alinéa c) se compose de
.....*(préciser)*.

Si le montant total de\$, ainsi que les intérêts courus sur les dépenses
communes impayées de *(indiquer le montant)* par jour à compter de la date du
présent avis et jusqu'au jour du paiement, n'est pas payé d'ici le
(indiquer une date qui se situe au moins 10 jours après le jour où le présent avis est donné),
l'association condominiale a le droit d'enregistrer un certificat de privilège à l'égard de la partie

privative (ou, dans le cas d'une association condominiale de parties communes : la parcelle) et des montants additionnels, y compris les frais de préparation et d'enregistrement du certificat de privilège et d'une mainlevée à son égard, seront payables et garantis par le privilège.

Le privilège peut être exécuté de la même façon qu'une hypothèque.

Fait le 2

Association condominiale n°

.....
(signature)

.....
(nom en caractères d'imprimerie)

.....
(signature)

.....
(nom en caractères d'imprimerie)

(Apposer le sceau de l'Association ou ajouter une déclaration portant que les signataires sont autorisés à lier l'Association.)